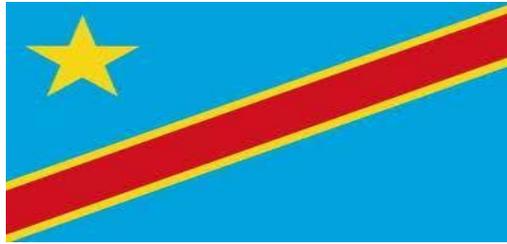


République Démocratique du Congo

Ministère de la Jeunesse et des Sports



Politique Nationale de la Jeunesse



Les éditions



Version électronique originale traduite en langues nationales et publiée avec l'appui du Parlement des Jeunes de la République : www.jeunescongo.e-monsite.com , parlementdesjeunes.cd@gmail.com , sous la Direction de l'ambassadeur Arthur OMAR KAYUMBA.

Le Parlement des Jeunes de la République, The DRC Youth Parliament, KINSHASA HEAD QUARTER,
www.jeunescongo.e-monsite.com, 00243 993 30 60 10



| Ujasusi-United



Août 2009

Préface

Lorsque la République Démocratique du Congo accède à son indépendance le 30 Juin 1960, la jeunesse congolaise, pourtant en première ligne dans les revendications sociales, politiques et économiques, ne disposait d'aucune politique d'encadrement et de promotion pour son développement harmonieux.

Cinquante ans plus tard, la situation n'a pas beaucoup évolué et ce, à son préjudice, alors que les personnes âgées de 15 à 35 ans, représentent plus de la moitié de la population globale de notre pays.

Les efforts pour combler cette lacune, bien qu'apparus très tardivement, n'ont pourtant pas manqué. Déjà en 1992, la Commission sociale et culturelle de la Conférence Nationale Souveraine avait recommandé la mise en place d'une politique nationale de la jeunesse mettant l'accent sur la participation de celle-ci aux efforts de développement du pays. Cinq ans plus tard, précisément du 22 Novembre au 1^{er} Décembre 1997, un colloque national sur la jeunesse fut organisé avec comme thème « **La jeunesse Congolaise à l'heure de la reconstruction et du développement national : Bilan et perspectives** ». Une année après, en 1998, des journées de réflexion furent organisées sur la formulation d'une politique nationale d'intégration de la jeunesse dans la reconstruction du pays suivi en 2003, par le « Forum Jeunesse et Actions » ayant produit un Avant-projet de la politique nationale de la jeunesse.

C'est en 2004 que la mise en route efficace de ce processus a démarré par l'arrêté créant la commission chargée d'élaborer cet avant projet de la Politique Nationale de la Jeunesse. A partir de 2006, des consultations en vue de sa consolidation ont été menées sur toute l'étendue de la République et ce, jusqu'en 2009, année de sa validation au cours d'un Forum National.

Ce long processus a été possible grâce aux associations des jeunes, des partenaires officiels et privés, à l'appui financier de l'Unicef et de l'UNFPA ainsi qu'à l'appui technique du BIT et de l'EISA, ... à qui nous adressons nos sincères remerciements.

Cette Politique Nationale de la Jeunesse que nous avons l'honneur de présente au public cette année s'inscrit dans la droite ligne de la volonté politique du chef de l'Etat, son excellence Joseph KABILA KABANGE, qui ne ménage aucun effort pour le bien-être de la jeunesse congolaise à travers la politique des cinq chantiers dont les retombées en faveur de cette dernière ne sont plus à compter notamment en matière d'éducation par la construction et la réhabilitation des écoles et des universités, en matière de santé par la construction et la réhabilitation des hôpitaux, en matière de mobilité des jeunes par la modernisation et la réhabilitation des infrastructures routières, aéroportuaires et portuaires, etc.

Elle s'inscrit également dans la droite ligne des obligations internationales de la République Démocratique du Congo qui postulent l'adoption d'une politique nationale d'encadrement de la jeunesse en vue de son épanouissement tout azimut.

Il s'agit d'un document de très haute importance sur lequel doivent prendre appui tous les acteurs publics et privés qui évoluent dans le secteur du développement de la jeunesse. Puisse-t-il être le cadre de référence ou l'outil de travail incontournable pour l'avenir des jeunes Congolais.

Fait à Kinshasa le 25 Février 2009

Maitre Claude NYAMUGABO



Préambule

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports :

Considérant les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par la République Démocratique du Congo (RDC), notamment , la Déclaration des Droits de l'homme du 10 décembre 1948, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme CEDEF en 1979, la Charte du développement sanitaire en Afrique de 1980, la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA sur la santé base de développement en 1987, la Convention sur les droits de l'Enfant, CDE en 1989 ;

Considérant par ailleurs les nombreux instruments et déclarations internationaux souscrits par la République Démocratique du Congo, notamment :

- La Déclaration de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire, en 1994 ;
- La Déclaration du millénaire pour le développement en 2000 ;
- La Déclaration de la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies su le VIH/SIDA, en 2001 ;
- La Déclaration su la réduction de la mortalité maternelle et néonatale pour les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, en 2004 ;
- La Charte Africaine de la Jeunesse ;
- Le Sommet de l'Union Africaine sur la jeunesse et le leadership au 21^{ème} siècle tenu à Addis-Abeba en 2006.

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en son article 42 ;

Considérant de la situation économique du pays qui est classée parmi les pays pauvres très endettés PPTÉ ;

Conscient de notre obligation et devoir constitutionnel de protéger la jeunesse contre toute atteinte à son droit, à la santé, à l'éducation et au développement intégral ;

Réaffirmant notre détermination de traduire en actes concrets les cinq piliers du développement humain définis dans le Document de stratégie et de croissance pour la réduction de la pauvreté, DSCR, dont :

- L'amélioration des conditions d'accès aux services sociaux ;
- La réduction de la vulnérabilité et la lutte contre le VIH/SIDA.

Considérant les attributions assignées aux Ministères et particulièrement au Ministère de la Jeunesse et des Sports par l'ordonnance N°08/074 du 24 Décembre 2008 Fixant les attributions des Ministères ;

Considérant la situation actuelle de la jeunesse Congolaise en matière de santé, d'éducation, d'emploi, de revenu, de sécurité et de participation ;

Soucieux de justice et d'équité envers la jeunesse, frange majoritaire de la population, dans la répartition du budget national ;

Convaincu du rôle capital et déterminant que peut jouer la jeunesse dans le développement actuel et futur de la RDC ;

Convaincu enfin que seule une approche stratégique multisectorielle est à même d'apporter une réponse holistique aux problèmes de la Jeunesse Congolaise ;



Adopte la présente Politique Nationale de la Jeunesse en vue de canaliser et d'orienter les ressources locales, nationales et internationales vers le développement intégral de celle-ci.

INTRODUCTION

Plus de la moitié de la population Congolaise a moins de 25 ans et les possibilités qui lui sont offertes détermineront l'avenir du Pays. La situation actuelle des jeunes et les actions qui sont ou seront prises auront une répercussion certaine sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, en particulier l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile, l'arrêt de la propagation du VIH/SIDA et la protection de l'environnement.

En effet, cinq objectifs du Millénaire sur les huit ont trait aux jeunes : Il s'agit des objectifs 2, 3, 5,6 et 8.

La prise de conscience des autorités du Pays de la corrélation entre le poids démographique de la population juvénile, la problématique des jeunes et la dynamique de la pauvreté les a amenées à considérer la jeunesse comme groupe social prioritaire pour l'intervention de l'Etat en matière d'investissements, en tenant compte des différents groupes de jeunes tout en accordant une attention particulière aux plus vulnérables d'entre eux.

Ainsi, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo RDC A décidé de se doter d'une Politique Nationale de la Jeunesse pour souligner sa ferme volonté et celle de la Nation tout entière de favoriser le développement et la responsabilisation de la jeunesse, d'une part, et son intégration dans les secteurs de la société, d'autre part. Par ailleurs, cette politique souligne tout autant l'engagement du Gouvernement d'ériger en priorité la participation pleine et entière des jeunes dans la vie de la nation et de répondre positivement et durablement à leurs besoins et aspirations.

La Politique Nationale de la Jeunesse est adoptée au moment où le Pays vit des grands changements avec la décentralisation politico-administrative qui va transférer un grand nombre de compétences auparavant réservées au Gouvernement Central à des entités administratives périphériques : les provinces et les territoires.

Cette politique tire ses forces de la Constitution du pays qui érige la cohésion sociale en dogme tout en étant soucieuse d'offrir à chacun des chances égales en matière d'éducation, de santé, d'emploi, de loisirs et de sécurité sociale dans un esprit de protection, de justice sociale et d'équité et ce, dans la perspective de prévenir la criminalité et la marginalisation sociale des jeunes. Elle est fondée sur les principes de l'égalité des sexes et de la non-discrimination afin de permettre à tous les jeunes Congolais, filles et garçons, d'envisager l'avenir avec confiance et de s'organiser pour faire face aux nombreux défis auxquels et futurs.

La définition du Concept « Jeunesse » ne fait pas l'unanimité mais il doit être perçu au double point de vue biologique et psychologique. Toutefois, la jeunesse, selon la présente Politique est entendue comme l'ensemble des personnes des deux sexes âgées de 15 à 35 ans. La jeunesse visée par la présente Politique ne forme pas une population homogène mais plurielle en fonction de l'âge, du sexe, de la résidence, de la scolarisation, de l'état de santé et du statut matrimonial.

En effet, elle est composée de plusieurs catégories, à savoir : la jeunesse scolarisée, la jeunesse non-scolarisée, la jeunesse rurale, la jeunesse urbaine, la jeunesse en difficulté, les jeunes sexuellement actifs/inactifs, les jeunes mariés ou célibataires, vivant avec handicap ou pas, ceux vivant dans les ménages dans la rue, orphelins, déplacés internes ou externes, réfugiés, jeunes vivant avec le VIH/IST, filles/garçons, etc. Cette distinction est



importante en ce qu'elle renseigne que les niveaux de risque et de vulnérabilité ainsi que les besoins et solutions à apporter ne sont pas les mêmes pour tous les jeunes, particulièrement pour les filles.

La Politique Nationale de la Jeunesse s'adresse à tous les jeunes mais une attention spéciale est accordée aux jeunes les plus à risque et les plus vulnérables (enfants dans la rue, vivant avec handicap, adolescentes mariées, professionnels de sexe, vivant avec le VIH, déplacés internes, réfugiés, non scolarisés et vivant en milieu rural...).

Au nombre des problèmes rencontrés par la jeunesse, on peut citer :

- L'insuffisance des établissements d'éducation populaire comme les maisons des jeunes et de la Culture, les centres des jeunes, les auberges des jeunes ;
- L'insuffisance des centres récréatifs et de loisirs pour les jeunes ;
- La faiblesse du mouvement associatif Congolais résultant de sa jeunesse ;
- L'insertion difficile dans la vie professionnelle et l'insuffisance d'opportunités d'emploi pour les jeunes ;
- L'insuffisance des services / établissements sanitaires spécifiques pour les adolescents et jeunes ;
- La participation insuffisante des jeunes dans la résolution de leurs problèmes ;
- L'insuffisance des cadres qualifiés dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse ;
- L'ignorance, l'abandon, la discrimination, l'analphabétisme, la pauvreté, les IST/VIH/SIDA, la sexualité précoce, non protégée, les mariages et grossesses précoces, les avortements provoqués clandestinement, les violences, y compris les violences sexuelles ;
- La toxicomanie, l'alcoolisme et le tabagisme ;
- L'absence de protection sociale.

Aujourd'hui avec l'effritement des traditions, tant le comportement que la conscience et l'identité des jeunes diffèrent, à maints égards, de ceux des précédentes générations. Les adultes et les autorités du pays, en général, sont appelés à assurer un accompagnement et un soutien appropriés au développement des jeunes afin qu'ils ne deviennent pas des marginalisés et des laissés pour compte.

Malgré les difficultés précitées, les jeunes doivent être considérés comme une ressource et non pas comme un problème afin de mieux se concentrer sur des solutions à long terme, sur l'identification et la satisfaction de leurs besoins pour leur permettre de mettre à profit leur potentiel en tant que citoyens et de faire bénéficier à la société le maximum de leur capital humain.

Grace à cette politique qui offre aux jeunes Congolais, filles et garçons, l'opportunité de s'impliquer dans le processus de reconstruction nationale, ils cesseront d'être spectateurs et deviendront des acteurs efficaces de la reconstruction nationale et de l'épanouissement socio-économique du pays.

La jeunesse est l'avenir du Pays. Il est primordial de lui inculquer des idéaux fondamentaux de la démocratie par la participation et l'implication aux activités d'éducation civique et de citoyenneté ainsi que la culture de la paix et de la défense des intérêts du Pays.

Pour bâtir un Congo plus fort, plus prospère et plus paisible, la jeunesse doit être au cœur des préoccupations et constituer le centre d'intérêt qui cristallise l'attention de toute la nation.



TITRE I : CADRE GENERAL

Il présente le contexte global de la Politique Nationale de la Jeunesse (Chap. I), les problèmes majeurs que rencontrent les jeunes Congolais (Chap. II), ainsi que la justification de la Politique Nationale de la Jeunesse (Chap. III).

CHAPITRE I : Contexte global

Pour comprendre le contexte global dans lequel s'inscrit et est adopté la Politique Nationale de la Jeunesse, il est important de présenter la situation géographique de la RDC (1), le contexte démographique (2), le contexte politique et administratif (3), le contexte économique (4) et le contexte socioculturel (5).

I.1. Situation géographique

La République Démocratique du Congo (RDC) est située en Afrique Centrale entre le 4^{ème} degré de latitude et le 2^{ème} degré de latitude sud. Elle est limitée à l'Ouest par la République du Congo, l'Océan Atlantique et l'Angola ; au Nord, elle fait frontière avec la République Centrafricaine et le Soudan ; à l'Est, avec l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie ; au Sud –Est avec l'Angola et la Zambie.

Avec une superficie de 2.34.409 Km², la RDC est le second pays de l'Afrique subsaharienne par son étendue.

Son réseau hydrographique est dense. Le fleuve Congo qui traverse presque toute la République est long de 4.700 Km et a de nombreux affluents. Une grande partie du pays est couverte par la forêt vierge. Le Pays connaît plusieurs variétés de climats : Tropical et humide au Nord et au Sud, équatorial au centre et tempéré en altitude à l'Est.

L'immense superficie de la RDC et son énorme potentiel en ressources naturelles, comparés au volume de sa population, donne l'illusion que le Pays est loin de connaître des problèmes de population. Cependant, on est de constater que depuis plus de quatre décennies, le pays n'a pas été en mesure de créer les conditions économiques et sociales susceptibles d'améliorer le bien-être général de la population, alors que l'accroissement démographique est demeuré soutenu.

I.2. Contexte Démographique

La RDC est le pays le plus peuplé de l'Afrique Centrale. Estimée à 12.766.705 habitants en 1956, la Population de la RDC est passée à 14.106.000 en 1960, à 20.705.834 Selon le recensement administratif de 1970 et à 30.731.000 Habitants au recensement scientifique de 1984 et à plus de 70 Millions aujourd'hui (INS 2009). Le taux d'accroissement annuel est de 3,1%. A ce rythme, toutes conditions restant égales, la population de la RDC doit doubler tous les 23 ans. La croissance rapide de la population induit une demande sans précédent de services sociaux de base, en termes d'infrastructures et services que le Pays est encore incapable de satisfaire.

La population de la RDC est jeune et rajeunissante avec plus de 68% des personnes âgées de moins de 25 ans, dont la majorité vit en milieu rural (plus de 60%). L'âge médian est passé à 21 ans en 1984 et à 15, 5 ans en 2009. Une telle situation traduit un fort taux de dépendance des personnes en charge créant l'impossibilité aux travailleurs de pouvoir épargner. En plus, elle entraîne une pression importante sur les infrastructures socio-sanitaires et sur l'environnement.



Au moment où le pays s'engage dans un processus de refondation de l'Etat et de reconstruction nationale en vue de lutter efficacement contre la pauvreté, la Politique Nationale de la Jeunesse se révèle être une des stratégies clés pour la paix et le progrès social en RDC.

1.3. Contexte Politique et administratif

A l'accession du Pays à la souveraineté internationale en 1960, les mouvements associatifs de la jeunesse tels que le scoutisme, le Xavéri, le Guidisme, les Unions de la Jeunesse Catholique, Protestante, Kimbanguiste, Islamique, le Young Men Christian Association (YMCA), le Young Women Christian Association (YWCA), le Campus pour Christ et la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), etc ; assuraient un encadrement moral, et spirituel aux jeunes. Ces mouvements et associations ont été supprimés en 1972 Par la décision du Bureau Politique du Mouvement Populaire de la Révolution/Etat et intégrés au sein de la branche spécialisée la Jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution (JMPR).

Il a été constaté, lors de différentes réflexions sur la jeunesse que depuis des années, en dépit du fait que cette dernière est considérée comme fer de lance du développement national, elle subit des actions conçues d'en haut sans sa participation. Elle demeure ainsi en marge de la conception et de la prise de décision dans la sphère nationale, alors qu'elle porte le lourd fardeau de risque et d'incertitude générée par le processus de mondialisation.

Selon la Constitution de 2006, le Pays est divisé en 26 provinces, 18 villes et 216 Territoires et communes. Chaque province est dirigée par un Gouverneur. Les districts et les territoires sont respectivement gérés par des commissaires des districts et des Administrateurs des territoires ou des Bourgmestres pour les communes urbaines. Le Pouvoir coutumier s'exerce conformément à la tradition et à la loi.

1.4. Contexte économique

Depuis plusieurs décennies, la RDC a connu plusieurs crises qui n'ont épargné aucun secteur de la vie. Ces crises multiformes ont commencé vers les années 1970 avec la montée des cours mondiaux du pétrole, l'échec du programme de stabilisation et d'ajustement structurel des années 1980, la mal gouvernance, la corruption, les pillages de triste mémoire des années 1990, les guerres de 1996 et 1998 et les multiples conflits armés surtout à l'EST du Pays. Ces crises répétitives ont plongé le pays dans une grave situation économique et sociale qui est, entre autres à la base de l'état de pauvreté généralisée de la population et qui classe la RDC au 167^{ème} rang mondial sur l'indice du développement humain (IDH).

En dépit de ses potentialités considérables, la RDC est classée parmi les pays les plus pauvres du Monde. La précarité et le chômage frappent 90% de la population active, particulièrement les jeunes et les femmes, qui se retrouvent dans le secteur informel qui était de 60% durant les années 80 a fini par représenter plus de 80% du PIB au début des années 90.

La majorité des ménages se trouve dans l'impossibilité d'assurer l'alimentation minimale, les soins de santé et la scolarité de leurs enfants. Le gros de la population pratique l'agriculture. Certains groupes de la population vivent essentiellement de la chasse, de la cueillette, de l'élevage et de la pêche. Le Pays est faiblement industrialisé.

Malgré cette pauvreté généralisée, l'Etat s'est désengagé des services sociaux de base au point de laisser aux parents la charge totale de l'éducation et des soins médicaux. La pauvreté est le principal déterminant des relations sexuelles, des grossesses précoces et de la propagation des IST/VIH/SIDA.

1.5. Contexte socioculturel



Le Contexte socioculturel s'analysera dans plusieurs domaines notamment dans celui de la santé (1), de l'emploi (2), de la sécurité (3), de la protection sociale (4), de l'hygiène et de l'assainissement (5), de l'éducation et de l'apprentissage (6), de la culture (7), de l'agriculture et la ruralité (8), de la jeunesse et du mouvement associatif (9), de la communication et de nouvelle technologie (10), du genre (11), des transports et communications (12), et enfin dans le domaine des sports et loisirs (13).

1.5.1. Domaine de la Santé

De Façon générale, la situation sanitaire est déplorable en RDC. Elle est dominée par une forte prévalence de la malnutrition. Selon le rapport de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS2), la malnutrition aigue a touché 13,4% des enfants de moins de cinq ans et la malnutrition chronique a touché 17,3% des mères en 2001.

Plus de 37% de la population n'a pas accès aux soins de santé de qualité malgré l'existence de 515 zones de santé répertoriées en 2003. Conçus pour les enfants de 0-5ans et les femmes en âge de procréer, les soins de santé primaires n'incluent pas les problèmes de santé des adolescents et jeunes et ce, malgré la prévalence élevée du paludisme, de la malnutrition, de la tuberculose, des IST/VIH-SIDA et des grossesses non désirées.

La santé de la reproduction des jeunes est caractérisée notamment par : des avortements provoqués, souvent mortels, qui affectent 30% des adolescents ; une fécondité élevée et potentiellement croissante du fait de la forte proportion des jeunes de moins de 2 ans. 20% des adolescents accouchent et 30% avortent chaque année. Ce qui traduit une sexualité précoce, intense et une faible couverture contraceptive : 3,4% dès l'âge de 8 ans et 57% à l'âge de 17 ans et 79% à l'âge de 19 ans. Cette précocité est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.

La RDC connaît une épidémie de type généralisé. L'épidémie est plus présente chez les jeunes, comme en témoigne la prévalence dans la tranche d'âge de 14 à 19 ans estimée à 3,6%. Ce taux est de 2% supérieure à la norme de l'OMS qui est de 1,6%. La tranche d'âge juvénile, connaît la fréquence de survenue des nouvelles infections la plus importante et laisse craindre le pire dans les années à venir si des actions énergiques ne sont pas engagées pour stopper la propagation du VIH.

La juvénilité et la féminisation de l'épidémie à VIH Sont des réalités en RDC. Parmi les principaux déterminants des grossesses non désirées et de la propagation de l'infection à VIH, on peut citer la pauvreté, l'ignorance et l'absence de services de santé adaptés aux adolescents, l'insuffisance d'un personnel qualifié, le manque de ressources et d'infrastructures, les barrières socioculturelles et politiques. Autant d'obstacles à l'accessibilité et à l'utilisation des services par des adolescents.

1.5.2. Domaine de l'emploi

La République Démocratique du Congo fait face aux problèmes de chômage, de sous-emploi, de revenus modiques et de bas salaires dus à l'accroissement vertigineux de sa population active qui suit le rythme de la population totale, dont elle représente 48%. Les effets cumulés de cette population active de plus en plus nombreuse, de plus en plus non employée, et de moins en moins bien scolarisée (Formée) risquent, si l'on n'y prend garde, de provoquer à tout moment une implosion sociale.

Si les tendances évoquées dans le contexte démographique se maintiennent, cette population active doublerait elle aussi tous les 23 ans. Ce qui amplifierait les problèmes d'emploi déjà aggravés par la persistance de la crise économique que vit le pays depuis plus de trois décennies. Une des solutions à cette situation passe par la prise en compte réelle de la variable emploi dans le processus du développement qui est l'un des objectifs poursuivis par la présente Politique Nationale de la Jeunesse.



De nombreux obstacles à l'emploi des jeunes accentuent leurs difficultés à avoir une vie productive. Il s'agit notamment de :

- L'inadéquation entre la croissance économique et l'accroissement démographique ;
- L'absence d'une politique volontariste de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle particulièrement pour les jeunes ;
- L'inadéquation entre les contenus des programmes éducatifs et les besoins du marché du travail.

Les jeunes diplômés sans emploi manquent d'organisation et de soutien efficace pour développer eux-mêmes des initiatives, compte tenu de la situation défailante des structures institutionnelles chargées de la promotion de l'emploi des jeunes en particulier.

1.5.3. Domaine de la sécurité

Les adolescents et les jeunes ont été la principale victime des conflits armés que la RDC a connus ces dix dernières années. Plusieurs jeunes et adolescents ont été de gré ou de force enrôlés dans les groupes armés. Des milliers d'autres ont été traumatisés du fait des violences et des viols qu'ils ont subi ou qu'ont subi leurs parents en leur présence. Le phénomène de l'esclavage sexuel affecte singulièrement les jeunes filles et les femmes.

Par ailleurs, la disparition ou le décès des parents a transformé prématurément quelques adolescents en chefs de familles, les obligeant ainsi à abandonner l'école. Certains jeunes enfin souffrent de troubles psychiques graves, de malnutrition et d'autres sont morts dans des conditions abominables.

1.5.4. Domaine de la protection sociale

La RDC compte des millions des personnes vulnérables pour qui une protection sociale est indispensable. Il s'agit des enfants vivant dans la rue, des orphelins, des personnes vivant avec handicap, des nécessiteux, des personnes infectées et/ ou affectées par le VIH/SIDA, des victimes des conflits et des calamités naturelles, des retraités, des veuves et des divorcés. La faible protection sociale s'explique par :

- L'insuffisance et l'inefficacité des structures de prise en charge.
- L'insuffisance des moyens et la faiblesse de la coordination dans la gestion des interventions dans les catastrophes naturelles et les situations d'urgences ;
- La destruction du tissu familial et la faible capacité de l'Etat dans la mobilisation des ressources dans le secteur.

1.5.5. Domaine de l'hygiène et de l'assainissement

La situation socio-économique précaire a de graves répercussions sur le cadre de vie. La détérioration des infrastructures sociales de base a entraîné un déficit marqué de l'hygiène et de l'assainissement, sans oublier l'inaccessibilité de la majorité de la population à l'eau potable et à un environnement sain. Par conséquent, des épidémies liées à l'eau et de l'hygiène sont devenues chroniques dans certains coins du pays. Les enfants et les jeunes en payent le lourd tribut.

1.2.6. Domaine de l'éducation et de l'apprentissage

il s'agit ici de l'éducation formelle(1), non formel(2) et informelle (3).

1.5.6.1. Education formelle



Malgré la croissance rapide de la population scolarisable, l'investissement dans la construction, la maintenance des infrastructures scolaires et de recrutement/formation des enseignants n'as pas suivi le rythme de cette croissance démographique. En outre, les frais scolaires principalement supportés par des familles exsangues pèsent lourdement sur l'éducation des enfants. Conséquences : on assiste à un surpeuplement dans les salles de classes, une baisse du niveau de l'enseignement et une prolifération anarchique des institutions d'enseignement privés échappant à tout contrôle à travers le pays.

Le désengagement de l'Etat se caractérise par :

- L'absence d'une politique de planification de l'éducation qui se manifeste clairement par l'insuffisance des infrastructures scolaires ;
- La faible accessibilité de l'école due soit à la distance soit aux frais scolaires élevés, surtout en milieu rural ;
- Le faible niveau de revenu des parents ;
- La faible rémunération des enseignants, laquelle affecte considérablement la qualité de l'enseignement ;
- L'absence de bibliothèques dans les établissements d'enseignement primaires et secondaires et parfois l'obsolescence des manuels utilisés par rapport au programme ;
- Le cout élevé des manuels scolaires ;
- La multiplication anarchique des établissements d'enseignement privés dont les enseignants et les enseignements laissent à désirer ;
- L'implosion de la limite d'âge aux examens par le ministère de l'éducation nationale alors que tus les enfants ne bénéficient pas de mêmes avantages ; ce qui augmente le nombre d'enfants déscolarisés, entraînant la débauche et la délinquance.

Ces écueils frappent particulièrement les plus vulnérables. D'où la nécessité de promouvoir légalité des chances et faire du système éducatif congolais un pôle d'équité.

La formation professionnelle naguère assurée par des centres de formation éponymes dans des spécialités comme la mécanique auto, l'électricité, la maçonnerie, la menuiserie, l'imprimerie et le bâtiment, etc. et complétée par les entreprises en fonction de leurs besoins en mains-d'œuvre, se trouve aujourd'hui dans une situation déplorable. Les enseignements sont de mauvaise qualité et purement théoriques.

L'apprentissage a toujours été important et nécessaire, pour mieux appréhender le côté pratique des métiers. A cause du nombre limité des centres d'apprentissage, les jeunes sont dans certains cas abandonnés à eux-mêmes et se contentent de l'éducation formelle

Enfin, la formation technique était organisée par des lycées techniques (coupe-couture, hôtellerie, commercial, agriculture, assainissement, mécanique, électricité, menuiserie, maçonnerie, etc.) très bien cotés. Bien qu'ayant perdu de leur entrain auprès des jeunes au profit d'autres filières, les quelques écoles techniques fonctionnelles donnent une formation livresque et leurs diplômés sont en quête de leur premier emploi sur un marché plongé dans la torpeur. Au même moment, ils n'ont pas reçu dans leur formation des compétences capables de les rendre auto-employeurs.

Selon le rapport du ministère de l'Enseignement Primaire , Secondaire et Professionnel publié en 2004, sur 2 millions d'enfants, d'adolescents (e)s et de jeunes scolarisables, seulement huit millions étaient effectivement à l'école, soit moins de 30%. L'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS 2) exécutée par le Ministère du



Plan avec l'appui financier de l'UNICEF en 2001 corrobore ce chiffre : 31% d'adolescents de 15 ans dont la majorité est constituée de filles qui ne savent pas lire ni écrire. La situation serait plus grave en milieu rural et frapperait majoritairement les filles. Selon la même étude, 51% seulement d'enfants de 6ans sont admis à l'école primaire.

Le taux de scolarisation des enfants de 6 à 11 ans a été de 52% en 2001, soit à peine un enfant de 6 à 11 ans sur deux va à l'école primaire. Il y a de fortes disparités entre les sexes : 54,8% de garçons contre 45,2% de filles ; 43,3% en milieu rural contre 73% en milieu urbain.

Le taux de scolarisation au secondaire (20,3%) demeure inférieur à la moyenne Africaine qui est de 27%. Dans l'ensemble, 0,7% de la population de la RDC a atteint le niveau supérieur en 2001.

La loi-cadre du 30 Avril 1986 prône l'enseignement primaire obligatoire sans pour autant le cadre gratuit. Ce qui limite l'enrôlement de certains enfants vu le contexte de pauvreté généralisé.

Par rapport à ces différents taux et au regard du principe d'universalité de l'éducation visé par la campagne Education Pour Tous (EPT) et la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) constituent, dans le domaine de l'éducation, un défi énorme que le pays doit relever. L'objectif d'une éducation secondaire pour tous les jeunes n'est réalisable que si tous les partenaires du processus éducatif satisfont à leurs responsabilités.

1.5.6.2. Education non formelle

L'éducation non formelle regroupe l'alphabétisation, l'alphabétisation fonctionnelle et l'apprentissage des métiers destinés aux jeunes et adultes en décrochage scolaire.

L'analphabétisme est très élevé. En 2001, 33% d'adolescents de 15 ans ne savaient ni lire ni écrire avec un écart important entre les sexes (19% de garçons contre 44% de filles. 29% des jeunes de 15-29 ans ne savent ni lire ni écrire (22% de garçons contre 36% de filles).

Au regard de ce chiffres, la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle au profit de l'ensemble de la population et en particulier de la jeune fille reste une nécessité dans le cadre d'un projet de société égalitaire.

Le désengagement de l'Etat dans le secteur éducatif se traduit notamment par le sous-équipement en laboratoires et bibliothèques et contribue à la baisse de la qualité de l'enseignement et la prolifération des Instituts Supérieurs et Universités privés, du fait de la poussée démographique, qui ne répondent pas aux normes.

1.5.6.3. Education Informelle

Il y a près de trois décennies la jeunesse était encadrée par la famille. Celle-ci constituait la véritable cellule de base où le jeune s'épanouissait, moralement et culturellement. C'est dans les années 1990 avec l'avènement de la démocratie pluraliste, le foisonnement des médias de tous genres, les pillages et guerres que l'on constate une rupture dans la cellule familiale. Durant cette période de crise socio-économique difficile, beaucoup de jeunes sont livrés à eux-mêmes.

Aujourd'hui n note un déficit de communication entre les parents et les enfants qui se traduit par l'absence d'une éducation de base sérieuse. On note à cet effet la désobéissance des jeunes vis-à-vis de leurs parents et la démission des parents de leur devoir de premiers éducateurs. Pour ces derniers, tout le mal incombe à l'Etat qui devrait leur assurer des lendemains meilleurs.



1.5.7. Domaine culturel

La RDC est une mosaïque de plus de 450 tribus dont la diversité des traditions et coutumes est à la fois une richesse certaine mais, aussi une pesanteur sur le développement humain durable.

La société Congolaise, reste dans son ensemble, dominée par certaines pratiques traditionnelles, normes et croyances incompatibles et préjudiciables au statut de la femme et de la jeune fille, en particulier. En effet, la femme jouit d'un statut inférieur dans le foyer, dans la famille, dans la société et dans le milieu du travail.

Les valeurs traditionnelles de solidarité, de dignité et de l'honneur tendent à disparaître au profit des antivaleurs telles que le vol, la corruption, le népotisme, le détournement des deniers publics, l'enrichissement illicite, le désir effréné du gain rapide et la dépravation des mœurs, etc. Ces antivaleurs risquent d'hypothéquer les chances de bâtir une société Congolaise moderne dans laquelle l'homme est au centre de toutes les préoccupations.

Le tabou autour des questions relatives à la sexualité et les barrières religieuses et culturelles ont un impact négatif sur l'accès des jeunes à l'information et aux services de santé adaptés pour se protéger contre les mariages ou relations sexuelles précoces, les grossesses non désirées et l'infection à VIH.

La quasi-totalité des tribus de la RDC initient les garçons et filles à la vie en communauté. Cette initiation véhicule le plus souvent des croyances néfastes à la santé de la reproduction, notamment par l'exaltation de la masculinité et la soumission féminine.

Par ailleurs, certains jeunes ignorent tout de leurs origines et de leur culture suite aux effets conjugués d'un déficit de dialogue avec leurs parents et à l'absence d'un flux retour, ne serait-ce que temporaire le temps des grandes vacances, vers la campagne. Ceci, contribue d'ailleurs beaucoup à la dislocation des structures familiales avec comme corollaire l'effritement de la solidarité communautaire.

1.5.8. Domaine de l'agriculture et de la ruralité

Plus de 60% de la population Congolaise vit en milieu rural où la précarité des conditions de vie pousse les jeunes à aller chercher les meilleures conditions de vie dans les centres urbains. Ainsi, assiste-t-on à l'exode massif des jeunes ruraux vers les villes. Les jeunes en milieu rural sont plus ou moins sensibles aux traditions.

L'inexistence d'une politique agricole pouvant permettre aux jeunes de s'impliquer dans le travail de la terre afin de se maintenir en milieu rural, le manque de suite des fonds déjà très réduits destinés au développement rural et leur mauvaise utilisation, le manque de structures de production et l'absence d'encadrement technique, etc. sont autant des causes d'abandon des milieux ruraux par les jeunes et de leur ruée en villes où ils vivent en proie à la violence, à la prostitution, à l'infection à VIH et à l'immigration clandestine.

1.5.9. Domaine de la jeunesse et du milieu associatif

La vie associative des jeunes d'hier était une passerelle entre l'éducation reçue dans la famille et celle dispensée à l'école. L'encadrement que posait le mouvement associatif était complémentaire à celle dispensée au sein de la famille. Ainsi, les associations de jeunes avaient-elles une vocation socio-éducative et culturelle et furent des creusets dans lesquels beaucoup de cadres ont reçu une formation solide les ayant préparés aux fonctions qu'ils occupent aujourd'hui.



A l'heure actuelle, les jeunes, continuent à fréquenter le milieu associatif, mais leur implication gagnerait à être plus efficace et inviter à une rationalisation de l'engagement et une mutualisation des efforts pour des mouvements, associations et ONG de jeunesse forts et pérennes.

1.5.10. Domaine de la communication et des nouvelles technologies

Jusqu'à un passé récent, les jeunes manquaient de moyens de communication pour s'informer valablement. Ils apprenaient aux moyens des informations véhiculées par les anciens et les enseignants. La documentation, les livres et les journaux étaient les privilèges des enseignants et des administrateurs. L'information était rare car les moyens de communication étaient assez limités et peu diversifiés.

Aujourd'hui, la situation est toute autre. Les jeunes s'informent très facilement avec la diversification et la multiplicité des moyens de communication : Radio, Télévision,, presse écrite et internet.

Toutefois, il faut signaler que les jeunes recourent aux médias actuels principalement pour les sports et spectacles violents et obscènes. Ce qui contribue à la dépravation avancée des mœurs.

L'accessibilité à la téléphonie cellulaire s'est sensiblement améliorée pou les jeunes citadins mais l'internet et ses applications multiples n'est accessible qu'à une infime partie de citoyens Congolais en général et des jeunes , en particulier.

1.5.11. Domaine du genre

Dans ce domaine, nous noterons le faible statut de la femme (1) et la question des violences sexuelles (2).

1.5.11.1. Du faible statut de la femme

En dépit de l'existence de dispositions constitutionnelles et des différents textes légaux qui proclament le principe d'égalité, d'équité et de parité entre l'homme et la femme, le statut de la Congolaise, particulièrement de la fille, ne semble pas s'améliorer.

En effet, parmi les obstacles à la promotion de la femme dans les domaines politiques et publics, il y a lieu de relever :

- Les schémas mentaux qui poussent à considérer la femme comme incapable de gérer la chose publique ;
- Le maintien de dispositions légales encore discriminatoires ;
- Le faible niveau d'instruction ainsi que le taux élevé d'analphabétisme chez la femme ;
- Le manque de solidarité entre les femmes et de confiance en elles-mêmes ;
- Le désintéressement de la femme de la chose publique.

1.5.11.2. Des violences sexuelles

Les violences sexuelles ont des conséquences multiples sur la victime, notamment :

- Médico-sanitaires (VIH/SIDA et IST, grossesses non désirées, blessures physiques, ulcérations, fistules ;
- Psychosociales (Perte de dignité, traumatismes psychiques, rejet par la communauté, rejet de l'enfant issu du viol, rupture conjugale) ;
- Juridiques et sécuritaires (Faible prise en charge judiciaire, faible protection des victimes et des témoins) ;
- Economiques (Faible pouvoir économique et réinsertion difficile des victimes.)



1.5.12. Domaine des transports et communications

A son accession à l'indépendance en 1960, la RDC disposait de 13.000 Km de voies navigables, de 5.138 Km de voies ferrées représentées à l'ouest par la ligne Kinshasa-Matadi et au sud-est par la Ilebo-Sakania, de 145.000 Km de routes dont 2.400 km asphaltées et d'un réseau aérien composée de 5 aéroports publics avec piste en béton et une multitude de pistes d'atterrissage disséminées à travers le pays.

Ces moyens de transport et de communication facilitaient les échanges économiques et socioculturels entre les différents peuples d'une part, et entre les sites urbains de consommation et les milieux ruraux, d'autre part. Ces échanges permettaient d'améliorer les conditions de vie des ruraux avec des répercussions positives sur la scolarisation, la santé et l'alimentation de leurs enfants. Malheureusement, la mauvaise gouvernance et les pillages ont entraîné le délabrement avancé des infrastructures de transport voire leur disparition.

Par conséquent, les conditions de vie des ruraux, particulièrement des jeunes, se sont considérablement détériorées, entraînant ainsi l'exode rural, l'abandon de l'agriculture, l'extension des bidonvilles, l'accentuation de la pauvreté et la dépravation des mœurs sous toutes ses formes.

1.5.13. Domaine des sports et des loisirs

De nombreux obstacles accentuent les difficultés des jeunes à accéder aux activités sportives et aux loisirs notamment :

- L'urbanisation accélérée et non maîtrisée ;
- La spoliation des terrains de jeu ;
- La détérioration du cadre de vie ;
- La toxicomanie, la sexualité irresponsable et la violence ;
- La précarité économique et les dures conditions de vie, avec le désœuvrement et la criminalité qui la caractérisent.

Devant un environnement international de plus en plus difficile, l'absence d'une jeunesse bien préparée, compétitive et consciente hypothèque dangereusement l'avenir voire le devenir du pays.



CHAPITRE 2 : Problèmes majeurs des jeunes Congolais

Quinze (15) problèmes majeurs ont été retenus après analyse de la situation.

Il s'agit de :

- L'insuffisance, voire l'inexistence d'établissements d'éducation populaire comme les maisons des jeunes et de la culture, des centres de jeunes, des auberges de jeunes, des centres récréatifs et de loisirs pour jeunes ;
- La faiblesse du mouvement associatif congolais ;
- L'insertion difficile dans la vie professionnelle et l'insuffisance d'opportunités d'emploi pour les jeunes accentuée par le chômage généralisé ;
- L'absence de services/ établissements sanitaires spécifiques pour les adolescents et jeunes et faible implication des jeunes dans la recherche de solutions aux différents problèmes les concernant ainsi qu'à ceux liés à la vie de la nation ;
- Insuffisance de cadres qualifiés dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse ;
- La faible accessibilité à l'éducation formelle et non formelle de qualité ;
- L'absence de subventions pour les mouvements et organisations de jeunesse ;
- La prévalence élevée des grossesses à risque, des avortements provoqués dans des conditions dangereuses, de l'infection à VIH et des violences, y compris les violences sexuelles chez les jeunes ;
- La faiblesse des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des organisations de jeunesse ;
- La consommation de drogues, du tabac et d'alcools accompagnée de violences entre bandes rivales et comportements antisociaux ;
- L'absence de dialogue intergénérationnel, surtout entre les parents et leurs enfants ;
- L'absence de financements pour les initiatives des jeunes ;
- La prévalence élevée des antivaleurs chez les jeunes ;
- Les effets pervers des médias sur les jeunes ;
- La passivité et l'insouciance des jeunes à l'égard des décisions qui les concernent.



CHAPITRE 3 : Justification de la Politique Nationale de la Jeunesse

Il y a lieu de justifier la Politique Nationale de la Jeunesse au triple plan international (1), africain (2) et national (3).

3.1. Cadre International

Depuis 1998, on note plusieurs fora et cadres de dialogue et de concertation sur la question des jeunes. Citons par exemple :

- L'année internationale de la jeunesse déclarée en 1985 avec comme triple objectif « Participation, Développement et Pax » était l'occasion de se pencher très sérieusement sur les défis de la jeunesse ;
- La Convention relative aux Droits de l'enfant (CDE) adoptée en 1989 et le sommet mondial sur l'enfance de 1990 ont consacré l'obligation des parties prenantes dans la recherche des solutions multisectorielles aux problèmes multiformes des enfants en tant que questions de droits humains ;
- La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) tenue en 1994 et ses revues successives organisées en 1999 et 2004, ont insisté sur les droits des adolescents et jeunes à l'information et aux services appropriés en matière de santé sexuelle et reproductive tout en mettant l'accent sur la dimension « Participation » ;
- Le Programme d'action mondial pour la jeunesse (PAMJ) adopté le 14 décembre 1995 a défini dix domaines d'activités prioritaires à savoir : éducation, emploi, famine et pauvreté, santé, environnement, abus des drogues, délinquance juvénile, loisirs, petites filles et jeunes femmes et pleine et effective participation à la vie de la société et à la prise de décisions ;
- Le sommet mondial de 2000 a défini les huit (8) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à atteindre d'ici 2015, à savoir : éliminer l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement ;
- La session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2001 a adopté la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA pour intensifier la lutte contre la pandémie, en réduisant spécifiquement la vulnérabilité des adolescents pour contrer la juvénilité et la féminisation de l'épidémie,
- Le Sommet mondial de 2005 est revenu sur la nécessité de prendre en compte les besoins particuliers des adolescents et d'assurer leur participation pleine et entière si l'on veut atteindre les OMD fixés 5 ans auparavant, et de garantir un accès universel aux services intégrés de santé sexuelle et procréative, y compris la prévention du VIH, basés sur les droits humains ;
- La Déclaration de Paris (DP) sur l'efficacité de l'aide au développement adoptée le 02 Mars 2005 insiste sur l'appropriation nationale, l'alignement aux priorités nationales, l'harmonisation, la responsabilité mutuelle et la gestion axée sur les résultats.

3.2. Cadre africain

Pour ce qui est du continent africain, l'Union Africaine considère la jeunesse comme une ressource spéciale devant faire l'objet d'une attention particulière. Elle représente jusqu'à 40% de la population et constitue une ressource inestimable sur laquelle l'Afrique peut compter pour accélérer son développement.

L'explosion démographique en Afrique présente à la fois des risques et des opportunités. Avec le flux massif de jeunes qui en résulte, on pourrait assister à l'accroissement de la croissance et à la réduction de la pauvreté,



grâce à un investissement approprié dans les domaines de la santé, y compris la santé procréative et la VIH, l'éducation et le renforcement des compétences appropriées axées sur les lois du marché, ainsi que la création d'emplois.

Conformément au plan stratégique 2004-2007, la commission de l'Union Africaine a élaboré la Charte Africaine de la Jeunesse qui aborde les questions de droits et de responsabilités des jeunes afin de développer au maximum les potentialités de sa jeunesse, renforcer la culture de la citoyenneté en Afrique et de veiller à ce que les jeunes participent de façon positive au développement, à l'instauration de la paix et à la création de la prospérité, afin que le continent entre définitivement dans le 21^{ème} siècle prêt pour le développement.

La Charte Africaine de la Jeunesse qui promeut une prise en charge holistique des problèmes des jeunes, leur autonomisation et leur participation forte et efficace au développement du continent a été adoptée par les Chefs d'Etats africains en 2006, après avoir été ratifiée par 15 Parlements africains.

Le Plan d'action de la Deuxième Décennie de l'Education pour l'Afrique (2006-2015) traite de l'enseignement technique et professionnel et de la formation, parmi ses sept domaines d'intérêt. Il met l'accent sur la culture d'entreprise et l'innovation, la science et la technologie afin de permettre aux jeunes africains d'être armés pour assumer des postes de responsabilité au 21^{ème} siècle.

Le Plan d'Action de Maputo sur l'accès universel aux services intégrés de santé en matière de sexualité et de reproduction en Afrique accorde une attention particulière aux droits des adolescents et jeunes, en tant que segment important de la société africaine.

3.3. Cadre national

En République Démocratique du Congo, la Constitution adoptée par référendum en 2005 et promulguée par le Président de la République en 2006 stipule en son article 42 que les Pouvoirs Publics ont l'obligation de protéger la jeunesse contre tout ce qui peut porter atteinte à sa santé, à son éducation et à son développement intégral.

La volonté d'élaborer une politique nationale en matière de jeunesse en RDC remonte à la Conférence Nationale Souveraine qui, en 1992, à travers sa commission sociale et culturelle, avait recommandé l'élaboration d'une Politique Nationale devant permettre la participation des jeunes à l'effort national de développement.

Le Colloque sur la jeunesse placé sous le thème « La jeunesse à l'heure de la reconstruction nationale et le développement : Bilan et perspectives », tenu en 1997 ainsi que les journées de réflexion relatives à l'appui à la formulation d'une Politique Nationale d'Intégration de la Jeunesse dans la Reconstruction de la RDC organisées en 1998 sont revenus sur l'urgente nécessité d'élaborer un cadre national d'intervention en matière de jeunesse.

C'est ainsi qu'en marge du Forum « Jeunesse et Actions » tenu en 2003, un avant-projet de Politique Nationale de Jeunesse a été initié par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour répondre aux aspirations des jeunes.



TITRE II : FONDEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE.

La Politique Nationale de la Jeunesse correspond à une certaine vision et répond à certains principes directeurs et valeurs.

CHAPITRE I : Vision, principes directeurs et valeurs

La vision sera présentée avant l'analyse des principes directeurs et des valeurs.

I.1. Vision

La vision développée par la présente Politique Nationale de la Jeunesse de la République Démocratique du Congo est celle d'une jeunesse citoyenne, patriotique, responsable, compétitive, éduquée, formée et capable de prendre en main, dans tous les domaines de la vie nationale, les destinées du pays.

I.2. Principes directeurs

La Politique Nationale de la Jeunesse définie dans le présent document est basée sur les principes ci-après :

I.1.1. Les Principes directeurs

- La Coordination basée sur la gestion axée sur les résultats (GAR) de toutes les interventions des différents Ministères et Institutions ciblant spécifiquement les jeunes ;
- Le Partenariat dynamique et la collaboration entre les Gouvernement, les organismes internationaux et nationaux, les entreprises publiques et privées, les organisations non gouvernementales et celles à assise communautaire, les organisations de jeunesse, les leaders communautaires et confessionnels ;
- L'équité des interventions qui doit tenir compte du vécu différencié des garçons et filles, des jeunes non scolarisés et scolarisés, mariés/ célibataires, ruraux/urbains, avec handicap/sans handicap, orphelins, déplacés internes et externes, réfugiés vivant avec le VIH, etc. ;
- La participation des jeunes à tous les processus du développement national, provincial et local ;
- La décentralisation qui doit tenir compte de l'organisation politico-administrative du pays : avec l'implication plus grande des collectivités locales dans la prise en charge des questions de la jeunesse ;
- La multisectorialité qui traduit le caractère transversal de la jeunesse et garantit des interventions holistiques ;
- La solidarité et l'altruisme qui visent la valorisation de l'action communautaire ;
- L'Ouverture et l'assimilation harmonieuse des apports enrichissants de l'extérieur ;
- L'approfondissement des connaissances sur la jeunesse ;
- Le respect du genre pour l'égalité des chances entre les diverses catégories de jeunes en tenant compte du sexe, des aptitudes physiques du statut social, du milieu de vie ...

1.3. Valeurs

Les valeurs sur lesquelles se fonde la Politique Nationale de la Jeunesse sont :

- L'égalité et le respect de la vie humaine sans aucune discrimination de quelque nature qu'elle soit ;



- La conscience de soi et d'appartenance à la nation congolaise, l'esprit d'innovation et l'autonomie, la créativité et l'auto-prise en charge ;
- L'engagement, la transparence, la solidarité, la tolérance, et l'active citoyenneté ;
- Le Patriotisme, le nationalisme, le civisme, le volontariat, le bénévolat et le respect du bien commun ;
- La responsabilité, la confiance en soi, la compréhension mutuelle, l'humanisme, la protection de l'environnement et le développement durable.



TITRE III : ORIENTATIONS ET AXES STRATEGIQUES

La Politique Nationale de la Jeunesse poursuit plusieurs objectifs fondés sur des stratégies bien déterminées. Il convient de les examiner.

CHAPITRE I : Objectifs et stratégies

Parmi les objectifs, il y a un objectif général (1) et des objectifs spécifiques (2). Un lien existe entre les deux (3).

1.1. Objectif général

La Politique Nationale de la Jeunesse a pour ambition de traduire les préoccupations de la communauté nationale qui tient à protéger sa jeunesse contre tout ce qui peut porter atteinte à son éducation, sa santé, son développement intégral et son épanouissement.

1.2. Objectifs spécifiques

La Politique Nationale de la Jeunesse poursuit plusieurs autres objectifs spécifiques :

- Améliorer le système éducatif national,
- Promouvoir la santé des adolescents et jeunes en vue de leur développement harmonieux ;
- Réduire la propagation des IST et du VIH chez les jeunes et adolescents ;
- Promouvoir la formation, l'emploi et l'entreprenariat des jeunes ;
- Assurer la prévention la prévention et la protection sociale des jeunes et adolescents ;
- Promouvoir et protéger les droits humains, la culture de la paix, la démocratie, la bonne gouvernance, l'éducation et la participation citoyenne en milieu des jeunes ;
- Promouvoir les sports, les loisirs et les activités socioculturelles chez les adolescents et les jeunes ;
- Améliorer la qualité et l'accès aux technologies de l'information et de la communication ;
- Améliorer le cadre environnemental et de vie des jeunes ;
- Impliquer la jeunesse dans la production agricole pour assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire ;
- Implique la jeunesse dans la maîtrise de la problématique de la population ;
- Promouvoir et Protéger l'égalité des sexes, l'équité ainsi que l'élimination des violences ;
- Mettre en place un partenariat national pour les interventions multisectorielles ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques du Ministère ayant en charge la jeunesse et les organisations qui interviennent dans le secteur de la jeunesse.

1.3. Objectifs spécifiques et axes stratégiques

Pour chaque objectif spécifique, plusieurs axes stratégiques sont définis, et ce, dans 15 domaines différents.

Domaine 1 : Jeunesse et éducation

Objectif spécifique : Améliorer le système éducatif national

Axe stratégique 1 : La réforme du système éducatif national.

Axe stratégique 2 : Accès des jeunes à un enseignement de qualité.

Axe stratégique 3 : Valorisation de l'éducation non formelle.

Axe stratégique 4 : Organisation de l'alphabétisation fonctionnelle des jeunes.

Axe stratégique 5 : Professionnalisation de l'enseignement technique.



Axe stratégique 6 : Promotion de l'enseignement spécialisé.

Domaine 2 : Jeunesse et Santé

Objectif spécifique : Promouvoir la santé des adolescents et jeunes pour assurer leur développement harmonieux.

Axe stratégique 1 : Plaidoyer auprès des autorités politiques et leaders communautaires en faveur de la planification familiale et de la prévention du VIH/SIDA.

Axe stratégique 2 : Mobilisation sociale pour la planification familiale et la prévention des IST, la lutte contre le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies.

Axe stratégique 3 : Institutionnalisation et renforcement de l'éducation à la vie familiale à tous les niveaux du système éducatif.

Axe stratégique 4 : Appui aux activités de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) et d'offre de services conviviaux à base communautaire, en Santé de la Reproduction des Adolescents et Jeunes (SRAJ).

Axe stratégique 5 : Promotion de comportements responsables chez adolescents et jeunes.

Axe stratégique 6 : Promotion du dialogue intergénérationnel.

Axe stratégique 7 : Création d'un environnement politique, juridique et socio-éducatif favorable à la santé des jeunes.

Domaine 3 : Jeunesse, IST et VIH/SIDA

Objectif spécifique : Réduire la propagation des IST et du VIH/SIDA chez les adolescents et jeunes.

Axe stratégique 1 : Prévention des IST/VIH SIDA chez les adolescents et jeunes ;

Axe stratégique 2 : Prise en charge des jeunes vivant avec le SIDA ;

Axe stratégique 3 : Atténuation de l'impact des IST-VIH/SIDA sur les orphelins et autres groupes vulnérables de jeunes.

Domaine 4 : Jeunesse, formation et apprentissage professionnel, emploi, entrepreneuriat.

Objectif spécifique : Promouvoir l'emploi, la formation et l'entrepreneuriat des jeunes.

Axe stratégique 1 : Adéquation entre la formation et l'emploi.

Axe stratégique 2 : Promotion de la dynamique communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

Axe stratégique 3 : Autonomisation des jeunes par l'organisation des AGR, microcrédit et micro-entreprise.

Axe stratégique 4 : Promotion de l'esprit d'entrepreneuriat et de vie associative.

Axe stratégique 5 : Insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Axe stratégique 6 : Création du Fonds National de Promotion de la Jeunesse.

Domaine 5 : Jeunesse, prévention et protection sociale

Objectif spécifique : Assurer la prévention et la protection des jeunes.

Axe stratégique 1 : Promotion des droits, devoirs et de la dignité des adolescents et jeunes.



Axe stratégique 2 : Prévention et protection des jeunes contre toute forme de violence, de déviance (drogue, délinquance, prostitution, ...) et d'exploitation.

Axe stratégique 3 : Prise en charge communautaire des jeunes vulnérables.

Axe stratégique 4 : Intégration sociale, économique et professionnelle des jeunes présentant des besoins spécifiques.

Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités des acteurs de la protection sociale des jeunes.

Axe stratégique 6 : Accès des jeunes aux services sociaux de base.

Domaine 6 : Jeunesse, droits humains, culture de la paix, démocratie et éducation citoyenne.

Objectif spécifique : Promouvoir et protéger les droits humains, la culture de la paix, la démocratie et l'éducation citoyenne.

Axe stratégique 1 : Promotion et participation des jeunes dans la prévention et la gestion des conflits, la culture de la paix et de citoyenneté.

Axe stratégique 2 : Mobilisation des jeunes pour le développement et l'approfondissement de la démocratie fondée sur le respect des droits et l'équité du genre.

Axe stratégique 3 : Développement des mécanismes institutionnels d'intégration des jeunes de la diaspora.

Axe stratégique 4 : Education populaire des jeunes pour la promotion des valeurs éthiques et citoyennes.

Domaine 7 : Jeunesse, sports et loisirs

Objectif spécifique : Promouvoir les sports, les loisirs et les activités socioculturelles chez les adolescents et jeunes.

Axe stratégique 1 : Organisation des sports d'âge, d'activités socio-éducatives et de loisirs.

Axe stratégique 2 : Promotion des sports scolaires, universitaires et militaires.

Axe stratégique 3 : Promotion du sport féminin.

Axe stratégique 4 : Intégration de la prévention des grossesses non désirées et du VIH/SIDA dans les milieux sportifs et culturels.

Domaine 8 : Jeunesse et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Objectif spécifique : Améliorer la qualité et l'accès des jeunes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des réseaux et autres organisations de jeunesse en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC).

Axe stratégique 2 : Facilitation de l'accès des jeunes aux technologies de l'information et de la communication.

Axe stratégique 3 : Création et interconnexion des antennes info pour jeunesse.

Axe stratégique 4 : Promotion de la création des sites web de la jeunesse Congolaise.

Domaine 9 : Jeunesse, protection de l'environnement et développement durable.

Objectif spécifique : Améliorer le cadre environnemental et de vie des jeunes.



Axe stratégique 1 : Education de la jeunesse à la protection de l'environnement.

Axe stratégique 2 : Amélioration du cadre de vie des jeunes notamment l'habitat, l'eau potable, l'énergie, l'assainissement.

Axe stratégique 3 : Promotion de l'environnement, du volontariat et du bénévolat chez les jeunes.

Domaine 10 : Jeunesse, agriculture et développement rural

Objectif spécifique : Impliquer la jeunesse dans la production agricole pour assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire.

Axe stratégique 1 : Mobilisation des moyens pour l'essor des activités agricoles en faveur de la jeunesse.

Axe stratégique 2 : Facilitation et accès des jeunes aux activités agro-pastorales.

Axe stratégique 3 : Habilitation et appropriation par les jeunes des activités de développement rural.

Axe stratégique 4 : Autonomisation des jeunes par l'incitation aux activités agricoles et pastorales.

Axe stratégique 5 : Participation des jeunes à l'organisation et la tenue d'ateliers de formation et d'échanges d'information et d'expériences agricoles.

Axe stratégique 6 : Valorisation du développement rural en vue de freiner l'exode rural.

Domaine 11 : Jeunesse, population et développement

Objectif spécifique : Impliquer la jeunesse dans la maîtrise de la problématique de la population.

Axe stratégique 1 : Facilitation et intégration des jeunes dans les structures traitant des questions de population.

Axe stratégique 2 : Mobilisation de la jeunesse pour la planification familiale.

Axe stratégique 3 : Accès aux services sociaux de base pour atténuer les effets de la pauvreté et prévenir la criminalité et la vulnérabilité chez les jeunes.

Axe stratégique 4 : Organisation légale des migrations des jeunes.

Axe stratégique 5 : Implication, engagement et participation active des jeunes à la prise des décisions.

Domaine 12 : Jeunesse et Culture

Objectif spécifique : Promouvoir et protéger les valeurs morales reconnues par la communauté ;

Axe stratégique 1 : Valorisation du patrimoine culturel national.

Axe stratégique 2 : Promotion de la culture, des valeurs et traditions culturelles par le truchement de la danse, de la musique, des jeux, du langage.

Axe stratégique 3 : Recherche de l'équilibre entre les influences de la mondialisation et la culture Congolaise.

Domaine 13 : Jeunesse et Genre

Objectif spécifique : Promouvoir le genre, l'équité ainsi que l'élimination des violences.

Axe stratégique 1 : Facilitation de la mise en place d'une politique d'égalité des sexes dans le secteur de la jeunesse.



Axe stratégique 2 : Mobilisation de la jeunesse pour un environnement propice à l'égalité et à l'équité ainsi qu'à l'élimination des violences sous toutes ses formes, spécialement les violences sexuelles notamment celles faites à la jeune femme.

Axe stratégique 3 : Promotion des associations, mouvements et ONG de jeunes.

Axe stratégique 4 : Promotion de l'égalité d'accès à l'éducation, fille et garçon, au maintien de la scolarisation pour les filles enceintes, mariées.

Axe stratégique 5 : Promotion de la participation des filles dans les associations, mouvements de jeunesse et dans la vie nationale.

Domaine 14 : Jeunesse et partenariat pour le Développement

Objectif spécifique : Mettre en place un partenariat national constructif pour le développement

Axe stratégique 1 : Promotion du leadership de la jeunesse Congolaise.

Axe stratégique 2 : Organisation et participation aux rencontres nationales et internationales et aux voyages d'études.

Axe stratégique 3 : Développement d'un mécanisme d'échanges d'informations et d'expériences avec les jeunes de la diaspora et d'autres pays.

Axe stratégique : Valorisation de l'expertise des jeunes.

Domaine 15 : Jeunesse et renforcement des capacités institutionnelles et techniques du Ministère ayant en charge la jeunesse et des structures des jeunes.

Objectif spécifique : Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles.

Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des réseaux et autres organisations de jeunesse.

Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles du Ministère de la Jeunesse.

Axe stratégique 3 : Amélioration des conditions de travail au sein de l'Administration centrale et des Administrations provinciales et locales en charge de la jeunesse.



TITRE IV : INTERSECTORIALITE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE

La jeunesse étant une sphère transversale, sa promotion et son habilitation nécessite des mécanismes de coordination intersectorielle, la mutualisation des ressources et la synergie des interventions à différents niveaux :

- **Gouvernement**
- **Entreprises publiques et privées,**
- **Confessions religieuses,**
- **Société civile.**

Cette intersectorialité devra fonctionner aux échelons suivants :

- National,
- Provincial,
- Local.



TITRE V : CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE.

La Politique Nationale de la Jeunesse se veut un cadre de référence de tous les acteurs œuvrant pour la jeunesse, tant au niveau de l'action gouvernementale que dans celle de la société civile. Sa mise en œuvre exige que chaque Ministère développe une politique sectorielle spécifique touchant son domaine de compétences pour assumer la responsabilité de la mise en œuvre de toutes les mesures relevant de son secteur.

Ces mécanismes serviront à soutenir la coordination de l'action gouvernementale d'une part, et à assurer la concertation permanente avec les organisations de jeunesse et la relation avec les autres partenaires d'autre part.

Le Chapitre qui suit présente le cadre institutionnel de la Politique Nationale de la Jeunesse (Chap. I), les modalités de sa mise en œuvre (Chap. II) et les mécanismes de suivi et d'évaluation (Chap. III).

CHAPITRE I. Cadre Institutionnel

Conformément aux prescrits de la Constitution, la Politique Nationale de la Jeunesse est exécutée selon un modèle décentralisé sous la responsabilité des autorités compétentes locales, provinciales et nationales avec la participation des organisations non gouvernementales, y compris les organisations de jeunesse.

Tous les ministères sont impliqués, principalement les Ministères ayant dans leurs attributions la jeunesse et les sports, la santé, l'éducation, l'emploi, la sécurité, la protection sociale et la solidarité, la famille, l'environnement, la culture et les arts, le développement rural et les médias. Ces Ministères assumeront leurs responsabilités selon l'étendue des pouvoirs reconnus aux niveaux central, intermédiaire et local par la constitution du Pays.

CHAPITRE II. Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse se fera conformément à la Constitution. Elle exige la participation effective, une collaboration permanente et une synergie entre les institutions publiques, les institutions privées d'encadrement des jeunes et les jeunes eux-mêmes. Pour ce faire, l'engagement ferme de toutes les parties prenantes est requis, notamment les autorités politiques, administratives, juridiques, traditionnelles, économiques, religieuses, le secteur privé et les partenaires au développement. Le caractère transversal de la problématique de la jeunesse nécessite que les interventions en sa faveur s'inscrivent dans une approche multisectorielle sous-tendue par une collaboration et une concertation harmonieuse entre tous les acteurs.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports coordonne la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse en élaborant des plans d'actions intégrés financés conformément au Plan Stratégique National de jeunesse, et ce, en collaboration avec tous les partenaires, y compris les organisations de jeunesse.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports alloue des crédits aux activités de jeunesse, supervise leur mise en œuvre et collecte des informations diverses, notamment sur le nombre d'organisations, les projets couronnés de succès et leur portée géographique.

Parmi les intervenants dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse citons le Comité de pilotage interministériel (1), le Comité Technique (2), le Conseil National de la Jeunesse (3), les réseaux, mouvements et associations sans but lucratif (4) ainsi que le Gouvernement (5).

2.1. Comité de Pilotage interministériel



Le Comité de pilotage interministériel est une structure politique qui comprend tous les Ministères dont l'action a une influence déterminante sur la promotion de la Jeunesse. Il sert de forum de discussion politique de haut niveau regroupant les différents Ministres autour du Premier Ministre ou son délégué.

Il est constitué des représentants des Ministères suivants :

Ministères de la jeunesse et des Sports, de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, de l'Emploi et Prévoyance Sociale, de la Culture et des Arts, de la Santé, des Petites et Moyennes Entreprises ; des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale, de la Communication et Médias, de l'Intérieur, des Droits Humains, de l'Agriculture, du Développement Rural, des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

2.2. Comité Technique

Le Comité Technique est une structure composée des techniciens de différents Ministères, des Partenaires au Développement, des ONGs nationales et internationales œuvrant avec les jeunes et des organisations de jeunesse. Ce Comité est chargé de suivi multisectoriel, du partage des expériences et de l'évaluation des activités réalisées.

Les Objectifs du Comité technique sont d'instaurer une plus forte cohésion dans la politique de jeunesse ; de mettre en lumière et de résoudre les problèmes, et de renforcer la coopération entre les Ministères qui interviennent sur des aspects de la Politique de jeunesse, d'autres échelons gouvernementaux et les partenaires concernés.

Le Comité technique est composé des Experts des Ministères membres du comité interministériel, des agences de coopération bi et multilatérale intervenant dans les questions de la jeunesse, les ONG nationales et internationales et les organisations de jeunesse.

Il est présidé par un Haut fonctionnaire, Coordonateur National, désigné par le Ministre ayant la jeunesse dans ses attributions.

2.3. Le Conseil National de la Jeunesse

Le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) est un cadre de concertation et de consultation qui regroupe les organisations de jeunesse. Toutes ses organisations membres doivent être dotées de structures démocratiques dans lesquelles les responsables sont élus dans la transparence par les membres.

Le Conseil National de la Jeunesse doit informer les jeunes au sujet des processus de mise en œuvre, suivi et évaluation de la Politique Nationale de la Jeunesse pour que les jeunes en aient une meilleure connaissance et compréhension afin de promouvoir l'appropriation, la participation et l'implication des jeunes dans la gestion de cette politique.

Le Conseil National de la Jeunesse est composé des représentants émanant des Mouvements et Associations de jeunesse membres.

2.4. Les réseaux et autres associations sans but lucratif

Ces organisations sociales vont assumer et promouvoir les actions relatives au travail social volontaire, à la citoyenneté des jeunes et leur participation au développement socio-économique et culturel du pays conformément aux orientations stratégiques de la politique nationale de la jeunesse. Elles sont un creuset du bénévolat et de l'altruisme.

2.5. Le Gouvernement

Il donne les grandes orientations et alloue des subventions conséquentes au CNJ, aux organisations non gouvernementales actives dans le secteur, ainsi qu'au Ministère de tutelle.



Il veille sur la bonne exécution de la Politique Nationale de la Jeunesse et sur l'usage judicieux des moyens mobilisés par l'Etat.

CHAPITRE III. Mécanismes de suivi et d'évaluation

Les mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse sont :

- La tenue régulière des réunions des structures de mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse selon les dispositions internes de chaque organe aux différents échelons local, provincial et national, le partage des comptes rendus avec les autres parties prenantes ;
- Un nombre d'indicateurs clés sera défini dans chaque secteur pour le suivi des progrès réalisés. Pour ce faire, les rapports d'activités seront produits, analysés et interprétés ; les informations, les bonnes pratiques, les leçons apprises et les recommandations tirées serviront à la réorientation des interventions ;
- Les évaluations à mi-parcours et à la fin de la période du plan stratégique national seront entreprises pour porter un jugement de valeur sur la mise en œuvre des actions planifiées et orienter la prise de décision.

Pour la visibilité des interventions, un site web, une base des données de la jeunesse et des magazines appropriés seront produits, mis à jour et diffusés auprès des parties prenantes.



CONCLUSION

La présente Politique Nationale de la Jeunesse se veut un cadre idéal devant guider le Gouvernement, les organisations de jeunesse, la société civile, les confessions et communautés religieuses, les partenaires nationaux et internationaux, publics et privés à œuvrer pour assurer l'épanouissement et la stabilité des jeunes, ceux-là mêmes qui constituent le moteur du développement et qui seront demain aux commandes de la République Démocratique du Congo.

La Jeunesse s'est bien impliquée dans son élaboration et elle le sera davantage dans la réalisation de ses programmes selon les axes bien déterminés.

L'élaboration participative de cette Politique Nationale de la Jeunesse montre un intérêt et une contribution de toutes les composantes nationales et des partenaires au développement. Sa mise en œuvre exigera le même élan et la même mobilisation, condition sine qua non de sa mise en œuvre réussie.

Les mécanismes de suivi et d'évaluation des programmes y afférents constituent, à coup sûr, des garde-fous pour la réalisation de ses objectifs.

Fait à Kinshasa le 14. Aout. 2009

Remerciements pour la traduction en langues :

Direction : L'ambassadeur Arthur OMAR KAYUMBA.

Financement et Appui Technique : Parlement des Jeunes de la République et les éditions JeuneCongo.

Traduction en Anglais : L'ambassadeur Arthur OMAR KAYUMBA.

Swahili :

Chiluba :

Kikongo :

Lingala :

